

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne**

Activité : Information juridique dans les domaines du **droit des personnes** (mariage, divorce, autorité parentale, etc.), du **droit du travail et du droit social** (contrats, licenciement, chômage, retraite, etc.), du **droit des biens** (consommation, propriété, dettes, successions, assurance, location) et du **droit pénal**.

**Permanences juridiques:** Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Dourdan (Prieuré). **Les rendez-vous sont à prendre auprès de la mairie au 01.60.81.14.14.**

**Association Départementale d'Aide aux Victimes de l'Essonne**

Activité : Aide aux victimes d'infractions pénales (violences, agressions sexuelles, vols, etc.) ou d'accidents de la circulation. Écoute, information sur les droits et les procédures, accompagnement dans les démarches, consultations psychologiques, accompagnement social.

**Permanences juridiques :** Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9h à 12h à la Mairie de Dourdan (Prieuré).

**Les rendez-vous sont à prendre auprès de la mairie au 01.60.81.14.14.**

**Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne**

Activité : Médiation familiale. Lieu de parole, d'écoute, d'échange. Lorsque la communication est rompue, pour rétablir la parole afin qu'elle fasse lien entre les parents lors d'une séparation ou d'un divorce, entre parents et enfants, entre frères et soeurs, entre grands-parents et petits-enfants, etc.

**Permanences :** Mairie de Dourdan (Prieuré).

**Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'UDAF au 01.60.91.30.07.** (Entretiens d'une heure et demie à deux heures. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, fixée en fonction des revenus de chacun et selon un barème national donné par la Caisse d'Allocations Familiales).

**Consultations conjugales et familiales**

Activité : L'APCE aide les personnes, les couples et/ou les familles à dépasser la crise, rétablir une communication, comprendre l'origine des difficultés, reconstruire un projet de vie seul ou à deux, préparer une séparation ou en surmonter les blessures. L'APCE propose également un soutien à la parentalité pour aider les parents, enfants, grands-parents à sortir des impasses éducatives et relationnelles.

**Permanences :** Le jeudi de 15h à 20h à la Mairie de Dourdan (Prieuré). **Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'APCE 91 au 01.69.81.93.35.** (Entretiens d'une heure, individuels, en couple ou familiaux. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, modulée selon les ressources).

**Espoir 91**

Activité : Espoir 91 écoute et accompagne les personnes exposées à des difficultés (violences, violences conjugales et intrafamiliales, conflits familiaux, difficultés parentales) dans leurs démarches. L'association travaille également en lien avec Paroles de Femmes – Le Relais 91, membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes vers qui elle peut orienter, ainsi que d'autres partenaires.

Tél. : 06.31.71.09.29

**Point d'accès au Droit des Jeunes de l'Essonne (15-25 ans)**

Activité : Casier judiciaire, titre de séjour et autorisation de travail, amendes, litiges salariaux, endettement, droits sociaux... cette permanence généraliste permet aux jeunes de rencontrer un juriste pour les accompagner dans leurs démarches et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

**Permanences :** Deux vendredis par mois de 14h à 17h à Avenir 16-25, 27 rue Jubé-de-la-Pérelle, Dourdan.

**Les rendez-vous sont à prendre auprès d'Avenir 16-25 au 01.60.83.01.47 ou par mail : [avenirprij@dourdan.fr](mailto:avenirprij@dourdan.fr)**

2021	MEDIAVIPP 91* Aide aux victimes	CIDFF ESSONNE* Information juridique généraliste	APCE 91 Consultations conjugales et familiales	UDAF DE L'ESSONNE Médiation familiale	ESPOIR 91 Violences intrafamiliales, conflits familiaux, difficultés parentales	APASO Point d'accès au Droit des jeunes de l'Essonne
	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
JANVIER	06 JANVIER	11 JANVIER	07 JANVIER	Rendez-vous à prendre auprès de l'UDAF de l'ESSONNE Au 01.60.91.30.07	Tél. : 06.31.71.09.29	05 JANVIER
	20 JANVIER		14 JANVIER			19 JANVIER
	FÉVRIER		03 FEVRIER			08 FEVRIER
17 FEVRIER		28 JANVIER	16 FEVRIER			
MARS		03 MARS	08 MARS			
	17 MARS	11 FEVRIER				30 MARS
	AVRIL	07 AVRIL				12 AVRIL
21 AVRIL		25 FEVRIER	27 AVRIL			
MAI		05 MAI	10 MAI			
	19 MAI	11 MARS				25 MAI
	JUIN	02 JUIN				14 JUIN
16 JUIN		25 MARS	22 JUIN			
		1 <sup>ER</sup> AVRIL				
			08 AVRIL			
			15 AVRIL			
			22 AVRIL			
			29 AVRIL			
			06 MAI			
			20 MAI			
			27 MAI			
			03 JUIN			
			10 JUIN			
			17 JUIN			
			24 JUIN			

\* Permanences réservées aux habitants des communes partenaires : Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Roinville, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-Germain



Centre d'information  
 sur les droits des femmes  
 et des familles  
**Essonne**

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne**

**Activité :** Information juridique dans les domaines du **droit des personnes** (mariage, divorce, autorité parentale, etc.), du **droit du travail et du droit social** (contrats, licenciement, chômage, retraite, etc.), du **droit des biens** (consommation, propriété, dettes, successions, assurance, location) et du **droit pénal**.

**Permanences juridiques:** Le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous à la Maison des Associations de Saint-Chéron, 3 rue Lamoignon.



**Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne**

**Activité :** Médiation familiale. Lieu de parole, d'écoute, d'échange. Lorsque la communication est rompue, pour rétablir la parole afin qu'elle fasse lien entre les parents lors d'une séparation ou d'un divorce, entre parents et enfants, entre frères et soeurs, entre grands-parents et petits-enfants, etc.

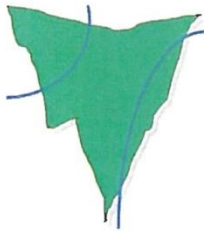
**Permanences :** Maison des Associations de Saint-Chéron.

**Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'UDAF au 01.60.91.30.07.** (Entretiens d'une heure et demie à deux heures. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, fixée en fonction des revenus de chacun et selon un barème national donné par la Caisse d'Allocations Familiales).

2021	CIDFF ESSONNE*	UDAF DE L'ESSONNE
	Information juridique généraliste	Médiation familiale
	Sans rendez-vous	Sur rendez-vous
JANVIER	25 JANVIER	Rendez-vous à prendre auprès de l'UDAF de l'ESSONNE Au 01.60.91.30.07
FÉVRIER	22 FEVRIER	
MARS	22 MARS	
AVRIL	26 AVRIL	
MAI	PAS DE PERMANENCE (JOUR FERIE)	
JUIN	28 JUIN	

\* Permanences réservées aux habitants des communes partenaires : Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Roinville, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-Germain

# COMMUNES PARTENAIRES



Commune de BREUX - JOUY



Corbreuse



MAIRIE DE



LA FORÊT-LE-ROI  
(91410)



Saint-Cyr-sous-  
Dourdan

